

# Artisans et entrepreneurs : faites le bon choix, versez votre taxe d'apprentissage 2018 à l'école professionnelle Ph. Vrau

Publié le 15 janvier 2018

3 minutes

Ecole professionnelle Philibert Vrau - Montierchaume

---

Madame,

Monsieur,

Chers amis et bienfaiteurs artisans et entrepreneurs,

L'École Philibert-Vrau forme des vrais professionnels de terrain dès 15 ans puisque toute notre pédagogie repose sur un enseignement pratique en atelier et chantiers-école. Les heures de pratique professionnelle et les périodes de stage en entreprise sont privilégiées à un enseignement trop théorique. Nos élèves, ainsi préparés, deviennent des diplômés très appréciés des entreprises en recherche de « gens de métier » qualifiés.

Établissement d'enseignement technique privé hors contrat, l'École Philibert-Vrau ne reçoit aucune subvention de l'État et ne survie que grâce à la générosité de ses bienfaiteurs et au versement de la taxe d'apprentissage, impôt obligatoire dont une partie de l'affectation est libre.

En remplissant cette obligation fiscale à notre profit, vous devenez un partenaire actif de l'enseignement technique privé. Transmettez à votre OCTA votre volonté d'attribuer à notre établissement votre taxe d'apprentissage en précisant « **je souhaite affecter le maximum de ma taxe d'apprentissage à l'École professionnelle Philibert-Vrau - code UAI 0360860P** ». Cette mention ne détourne pas la plus grande partie de votre impôt et vous permet encore d'en faire bénéficier d'autres établissements puisque nous ne pouvons recevoir que 5,98% de la base brut de votre masse salariale.

Si vous n'êtes pas directement concerné par cet impôt, vous pouvez aussi nous aider en nous faisant connaître : transmettez ce document à vos commerçants et fournisseurs habituels, à vos connaissances et à votre voisinage, à votre employeur et au service comptable de l'entreprise qui vous emploie afin d'élargir l'assiette de la taxe d'apprentissage dont nous serons bénéficiaires.

**Nous voudrions employer la taxe d'apprentissage 2018 pour financer en partie la création d'une cuisine pédagogique**<sup>(1)</sup> de quatre postes de travail pour nos élèves de métiers de bouche, formation affiliée à la Fédération Nationale des Écoles de Production. Vous pourrez en découvrir au verso le projet dont la mise en place sera confiée à nos élèves de maçonnerie et d'électricité, encadrés par leurs formateurs lors d'un chantier-école.

Vous remerciant par avance de l'intérêt que vous porterez à notre établissement, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma respectueuse considération.

**Abbé Eudes-Étienne Peignot**, Directeur

## (1) Projet de cuisine pédagogique

## Projet de création d'une cuisine pédagogique

**1- Rénovation des sols et murs :**

- poste carrelage et faïence : 40 000 €
- préparation des surfaces par nos soins*
- création d'un muret central sur socle béton : 450 €
- création par nos soins (formation TBORGO)*

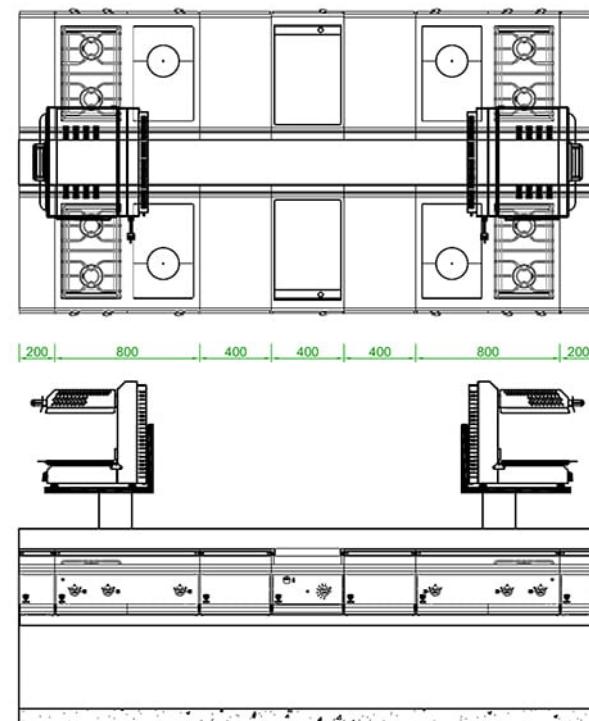
**2- Création de 4 postes pédagogiques :**

- fourniture du piano composé de feux vifs, plaques à induction, plaques coupe-feu, grills et salamandres (cf plan ci-dessous) : 50 000 €
- mise en place des appareils par nos soins*
- fourniture de deux fours mixtes : 6 500 €
- rampe de chauffe infrarouge : 600 €

**3- Raccordements aux fluides :**

- liaisons internes EF/EC et gaz (vannes et détendeurs) : 1 950 €
- alimentation/protection électrique des appareils : 2 500 €
- raccordements par nos soins (formation MELEC)*

**Montant cumulé : 102 000 €. Nous vous remercions pour votre aide !**

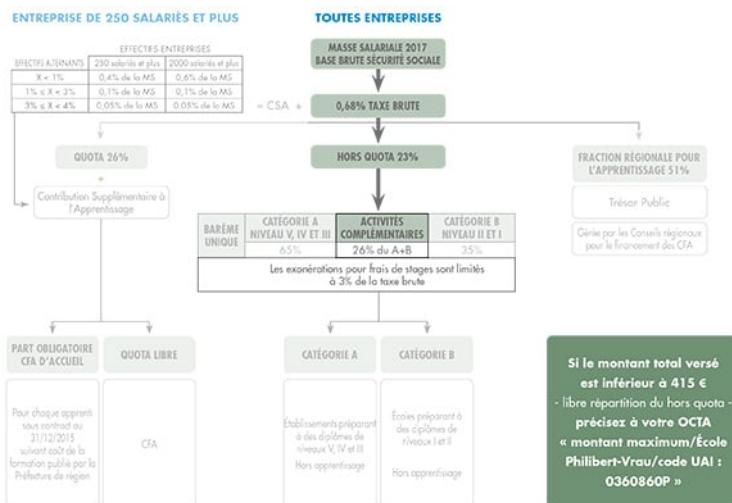


Comment procéder pour nous faire bénéficier de votre taxe d'apprentissage ?

**ATTENTION : dans le document de versement de la taxe d'apprentissage 2018,  
il est IMPERATIF de bien indiquer ce numéro : Code UAI 0360860P**

L'École professionnelle Philibert-Vrau est un établissement d'enseignement technique privé hors contrat de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X qui ne reçoit aucune subvention de l'Etat.  
 La taxe d'apprentissage est un impôt obligatoire dont une partie de l'affectation est libre.  
 En remplissant cette obligation fiscale à notre profit, vous devenez un partenaire actif de l'enseignement technique catholique.

**DÉCOMPOSITION 2018 DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE PAR DESTINATION**  
 sous réserve de modifications éventuelles des textes législatifs et réglementaires à paraître



Transmettez à votre OCTA votre volonté d'attribuer à notre établissement votre taxe d'apprentissage - « Activités Complémentaires » soit 26% du barème A + B par dérogation - 5,98% du montant total de votre TA - en lui indiquant nos coordonnées :

École professionnelle Philibert-Vrau - code UAI 0360860P  
 La Martinerie - RD 96 - 36130 Montierchaume

Précisez bien « **je souhaite affecter le maximum de ma taxe d'apprentissage à L'École professionnelle Philibert-Vrau - code UAI 0360860P** »

Pour nous assurer que vos instructions ont bien été respectées par votre OCTA, nous vous prions de nous retourner par mail une copie de votre bordereau à [lyceeprofessionnel@lamartinerie.fr](mailto:lyceeprofessionnel@lamartinerie.fr)

Cliquez sur ce lien ou sur l'image ci-dessus pour imprimer le document et...le remplir